



Activité incluse dans l'objet du bail?

Par juhel

Bonjour,

C'est un bail commercial dont l'objet exclusif est:

Marchand de Vins-Liqueurs.

Je sais que cette appellation désuète correspond, aujourd'hui à Café-Bar.

Pour information:

-le local dispose d'un coin cuisine et cette activité est pratiquée depuis au moins 1990.

-Le commerce est en vente et l'acheteur souhaiterait que nous demandions un avenant au bail autorisant cette activité.

Question:

-l'activité de restauration légère à consommer sur place, sans cuisson, sans friture, est-elle incluse dans l'objet du bail?

-Si c'est non, est-ce à moi de demander cet avenant?

Merci de vos réponses. Cordialement.

Par Tisuisse1

C'est à l'acheteur de se débrouiller avec le propriétaire pour y inclure cette mention, ce n'est pas le problème du vendeur du fonds de commerce.